



**La Confédération Générale du Travail**

*« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »*

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1319 du 10 Février 2009**

***Poursuivre l'action dans chaque  
service dans la perspective du 19 mars***

### Sommaire

	<b><u>PAGES</u></b>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Communiqué commun : Nouvelle journée interprofessionnelle le 19 mars	3
4. Communiqué Fédéral suite à l'action du 29 janvier	4
5. Communiqué de la C.G.T. suite intervention Nicolas SARKOZY le 5 février	5-6
6. Communiqué U.G.F.F. suite intervention Nicolas SARKOZY du 5 février	7
7. Organisation de 2 journées fédérales sur l'ingénierie publique les 11 et 12 mars	8-9
8. Courrier à D. LALLEMENT sur la réorganisation du réseau ingénierie aéroportuaire	10
9. Compte rendu du C.S.S.T. du 5 février 2009	11-17
10. Compte rendu sur la réunion : Décentralisation du domaine public fluvial	18-19
11. Compte rendu de la réunion S.C.N. informatique	20-21
12. Note du Ministère sur les D.A.S. 2008	22
13. Note commune aux organisations et syndicats : Equipement – Territoriaux – T.O.S. et U.G.F.F.	23
14. Pétition : La santé, notre bien le plus précieux	24-25



## AGENDA

### **Mardi 10 février 2009 :**

Réunion O.S./M.E.E.D.D.A.T sur l'évaluation des personnels

### **Mardi 10 février 2009 :**

Réunion de travail O.S./M.E.E.D.D.A.T. sur les A.T.E. et T.E.

### **Mardi 10 février 2009 :**

Commission Exécutive de l'U.G.F.F.

### **Jeudi 12 février 2009 :**

Réunion du groupe d'échanges du M.E.E.D.D.A.T.

### **Jeudi 12 février 2009 :**

Réunion O.S./Meeddat sur l'expérimentation Défense des Bases Aériennes

### **Vendredi 13 février 2009 :**

Réunion du groupe de travail sur le régime indemnitaire Exploitation dans les Voies Navigables

### **Vendredi 13 février 2009 :**

Réunion du collectif fédéral D.O.M.

### **Mardi 17 février 2009 :**

Réunion de la C.F.C. Fédérale

### **Mardi 17 février 2009 :**

C.T.P.M.

### **Mardi 17 février 2009 :**

Bureau de l'U.G.F.F.

### **Mercredi 18 février 2009 :**

Réunion de la C.F.C.

### **Jeudi 19 février 2009 :**

Secrétariat Fédéral

### **Mardi 3 mars 2009 :**

Réunion O.S./Meeddat sur l'évaluation des personnels

### **Mardi 3 mars 2009 :**

Bureau de l'U.G.F.F.

### **Jeudi 5 mars 2009 :**

Secrétariat Fédéral

### **Mardi 10 mars 2009 :**

Commission Exécutive de l'U.G.F.F.

### **Mercredi 11 et Jeudi 12 mars 2009 :**

Journée d'études fédérales sur l'ingénierie publique du développement durable

### **Mardi 17 mars 2009 :**

Bureau de l'Ugff



## INFOS BREVES



**CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES**  
**En mal d'effectifs pour la qualité du service**  
**Déclaration des Administrateurs CGT de la**  
**Caisse Nationale d'Allocations Familiales**

### **RIEN NE VA PLUS !**

Le conseil d'administration de la Cnaf a sollicité la Direction pour avoir un point régulier sur l'écoulement de la charge de travail dans les diverses caisses d'allocations familiales.



**FORMATION PROFESSIONNELLE**  
**La Cgt signe l'accord national interprofessionnel**

**Après consultation de ses organisations, la Cgt a décidé de signer l'Accord National Interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur la formation professionnelle.**

La formation, parce qu'elle concerne les hommes et les femmes, les citoyens et les salariés, est au cœur d'enjeux déterminants pour l'avenir de la société en termes de progrès social et de développement économique.



**ALLOCATIONS FAMILIALES**  
**La CGT s'inquiète du croisement**  
**des données nominatives**  
**Déclaration des Administrateurs CGT de la**  
**Caisse Nationale d'Allocations Familiales**

Un nouvel acte réglementaire a été soumis à l'avis du Ca de la Cnaf le 3 février 2009. Cet acte intègre de nouvelles données dans le système informatique de la Cnaf. A sa lecture, on ne peut être qu'inquiet de voir l'ensemble des lois et décrets se traduire concrètement par plus de 12 pages énumérant les données à caractère personnel des allocataires de la branche Famille de la Sécurité Sociale qui vont désormais y figurer.



**INSEE**  
**Horaires atypiques : la nouvelle inégalité sociale**

Selon une étude publiée jeudi par la revue Economie et statistique de l'Insee « les journées décalées et très désynchronisées sont surreprésentées parmi les couples d'ouvriers et d'employées du commerce et des services ».

Au contraire, « les doubles journées standard et longues, très synchrones, sont très fréquentes parmi les couples de cadres », indiquent les auteurs.



**Assurance chômage**  
**La CGT exerce son droit d'opposition**

Bernard THIBAUT, Secrétaire Général de la Cgt, a adressé un courrier à la C.F.D.T., le MEDEF, la CGPME, l'UPA, notifiant le droit d'opposition de la Cgt à l'accord national interprofessionnel du 23 décembre 2008 relatif à l'assurance chômage.



**FONCTIONNAIRES**  
**Perte de pouvoir d'achat et dégradation**  
**des conditions de travail**

Le Crédit Social des fonctionnaires publie aujourd'hui son « Baromètre de la Fonction Publique » réalisé en octobre 2008 auprès de 10.000 fonctionnaires (600 questionnaires validés). Il révèle que 795 des fonctionnaires constatent un affaiblissement de leur pouvoir d'achat depuis 12 mois et que 55 % estiment que cette dégradation se poursuivra en 2009. Par ailleurs, les conditions de travail se sont dégradées pour 56 %.

**La suite sur : [www.cgt.f](http://www.cgt.f)**

## **Communiqué commun des organisations syndicales**

**CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA**

L'intervention télévisée du Président de la République a été marquée par la force de la mobilisation du 29 janvier. Cependant les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les réponses apportées jusqu'à présent restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier et leur déclaration intersyndicale du 5 janvier.

L'annonce d'une réunion des partenaires sociaux le 18 février avec la formulation d'un certain nombre de pistes constitue un élément important. Mais malgré un changement de ton le Président de la République maintient pour l'essentiel ses orientations en matière de politique économique et sociale.

Les organisations syndicales attendent de la réunion du 18 février que le gouvernement apporte des réponses concrètes et engage les discussions nécessaires à l'ensemble des revendications de la déclaration intersyndicale. Elles attendent également que le patronat prenne ses responsabilités.

C'est pourquoi les organisations syndicales estiment indispensable de maintenir la pression dans l'unité d'action. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels et les entreprises et à prendre toutes les initiatives pour construire les mobilisations nécessaires.

Elles décident d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle le 19 mars. Elles se retrouveront le 23 février pour évaluer les résultats de la réunion du 18 février et préciser le sens, le contenu et les modalités de cette journée sur la base de leur déclaration intersyndicale du 5 janvier :

- Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique.
- Améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités dans les politiques salariales.
- Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.
- Préserver et améliorer les garanties collectives.
- Réglementer la sphère financière internationale.

Paris, le 9 février 2009



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## *Communiqué fédéral*

### **La journée d'action du 29 janvier : un succès incontestable**

La mobilisation unitaire organisée à l'initiative de tous les syndicats de salariés ce 29 janvier s'est traduite par une très large participation aux grèves dans de nombreux secteurs professionnels et par des manifestations d'une rare ampleur.

Plusieurs millions de salariés du privé et du public, chômeurs, précaires, retraités, étudiants, lycéens ont conjugué leurs forces en masse pour exiger des réponses à leurs revendications.

C'est une mobilisation puissante par la grande diversité des participants (grandes entreprises, PME, salariés non syndiqués ...), l'engagement de nombreuses associations, parfois la présence de professions libérales et de commerçants.

Il faut remonter en 2006 avec le CPE pour retrouver des chiffres de ce niveau. En effet, la CGT recense 2,5 millions de participants pour les 195 manifestations qui ont eu lieu en France aujourd'hui

En ce qui concerne la Fonction publique de l'Etat, les éléments d'ores et déjà en notre possession indiquent clairement une participation massive au mouvement. En moyenne, le taux de grévistes se situe aux environs de 40 à 45 % (plus de 60 % dans le premier degré, 45 % à Bercy pour les deux ministères, des pics historiques au ministère de la Culture...). La participation est toute aussi significative dans les Fonctions publiques territoriale et l'hospitalière.

A sein du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) le taux de grévistes est de l'ordre de 40% avec des services dépassant les 50%.

Pour la Fédération CGT de l'Equipement-Environnement, il est plus qu'urgent que le gouvernement réponde aux attentes qui s'expriment fortement sur tout le territoire.

Des négociations doivent s'ouvrir immédiatement sur l'ensemble des revendications posées lors de cette journée d'action, au premier rang desquelles celles portant sur les salaires, l'emploi et le service public.

La Fédération continuera de prendre toutes ses responsabilités. Si les exigences des salariés ne sont toujours pas entendues, elle militera pour que des prolongements très rapides à cette journée soient décidés, dès les rendez-vous unitaires de la semaine prochaine. Elle appelle les syndicats et les personnels à débattre sans attendre de ces perspectives.

Montreuil, le 29 janvier 2009 – 21h00



Après l'intervention de Nicolas Sarkozy

## **Un nouveau rendez-vous de mobilisation s'impose**

De l'entretien télévisé de Nicolas Sarkozy d'hier, on retiendra surtout qu'il réagissait à l'immense mobilisation des salariés du 29 janvier. Force est de constater que si le Président de la République s'est présenté à l'écoute des inquiétudes, il n'apporte aucune réponse concrète aux revendications exprimées.

Le Chef de l'Etat convoque le 18 février une rencontre entre les pouvoirs publics, le patronat et les syndicats. Ce cycle de discussions pourrait notamment porter sur le partage des profits entre les actionnaires et les salariés. Cela confirme la force des revendications pour la revalorisation des salaires, la profondeur du sentiment d'injustice suscité par les réponses gouvernementales à la crise financière et économique. Mais Nicolas Sarkozy continue de justifier sa politique opposant la relance de l'investissement à celle de la consommation, pour mieux rejeter toute idée de revalorisation du SMIC et des salaires.

Face à l'expression des préoccupations sur l'emploi, il a dû occuper le terrain. Il s'est prononcé pour l'arrêt des délocalisations de l'industrie automobile, mais est resté muet sur les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour y parvenir. Il n'a apporté aucune réponse à la revendication de nouveaux droits collectifs d'intervention des salariés pour s'opposer aux suppressions d'emplois et aux fermetures d'entreprise. Pire, la seule décision prise est un nouveau cadeau accordé sans contrepartie aux entreprises : la suppression de la taxe professionnelle, annonciatrice d'un alourdissement de la fiscalité locale, au détriment du pouvoir d'achat des salariés, chômeurs et retraités.

Il a dû reconnaître que l'accord sur l'assurance chômage, non signé par 4 confédérations sur 5 et auquel la CGT s'est opposée, ainsi que celui sur le chômage partiel, ne répondait pas à l'évolution des besoins d'indemnisation des chômeurs. Il a envisagé des mesures complémentaires en matière de chômage partiel, pour les précaires et pour les jeunes. Mais aucune disposition immédiate n'a été annoncée, tout a été renvoyé à de nouvelles discussions.

En revanche, la politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite est confirmée. Alors que les instituts officiels pronostiquent des centaines de milliers de suppressions d'emplois en 2009 dans le secteur privé, cela ne peut que réduire encore plus les offres d'emploi et aggraver le chômage.

Ni les propos du Président de la République ni ceux de la Présidente du MEDEF ne répondent aux revendications de la déclaration commune du 5 janvier des 8 organisations syndicales. Ils confirment le bien fondé de la mobilisation des salariés et la nécessité de la poursuivre et de l'amplifier. Dans les entreprises, le nouveau rapport de force créé par l'ampleur de la mobilisation doit se traduire en actions pour les salaires et l'ensemble des revendications. La pression de la mobilisation doit s'exercer sur la rencontre du 18 février. Un nouveau rendez-vous de mobilisation national interprofessionnel unitaire doit être proposé aux salariés.

Ces perspectives seront l'objet de la réunion de lundi des 8 organisations syndicales ayant appelé à l'action du 29 janvier, sur la base de leur déclaration revendicative commune.

Montreuil, le 6 février 2009



**APPEL A L'ACTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE :  
REPONDONS PRESENTS**

A l'écoute attentive des propos de Nicolas SARKOZY hier soir, il est clair que ce dernier n'a pas entendu le message de millions de salariés, exprimé massivement notamment le 29 janvier.

Au profond mécontentement, aux légitimes revendications de justice économique et sociale, le Président de la république ne répond pas et, pour l'essentiel, confirme à nouveau les principaux axes de sa politique, privilégiant les profits et les nantis. Car si Nicolas SARKOZY a hier évoqué un rééquilibrage dans la répartition des bénéfices, les principales mesures concrètes annoncées ne peuvent qu'aggraver la situation, pour l'immense majorité de la population.

A l'évidence, ceux qui ont provoqué la crise et ceux qui en profitent peuvent dormir sur leurs deux oreilles.

En ce qui concerne la Fonction publique et les services publics, ce sont toujours les mêmes refrains régressifs.

Au nom de la rétrograde compression des dépenses publiques, l'asphyxie et les coupes sombres doivent continuer, au mépris de l'intérêt général et du progrès social. Les services publics sont un vecteur essentiel dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et un élément incontournable de l'égalité des droits. Cela est d'autant plus vrai en ces temps de crise.

A l'heure où le chômage s'aggrave dramatiquement, le Président de la république maintient le cap sur les réductions drastiques des emplois de la Fonction publique, décision qui, en 3 ans, supprimera plus de 100 000 offres de recrutement.

Dans ce cadre, le rendez-vous du 18 février prochain avec les syndicats et le patronat a peu de chance de déboucher sur les véritables et urgentes mesures de progrès attendues par le plus grand nombre.

Plus que jamais, le renforcement de la mobilisation est donc à l'ordre du jour, ce qui passe notamment par un nouveau temps fort interprofessionnel.

C'est cette perspective que l'UGFF CGT propose de mettre en débat immédiatement avec les personnels.

Montreuil, le 6 février 2009



**Organisation de deux journées d'études fédérales les 11 et 12 mars 2009 à  
Montreuil au siège de la CGT sur :  
« La construction d'un grand service de l'ingénierie publique  
à l'heure du développement durable ».**

Le MEEDDAT est confronté à l'abandon de l'ingénierie concurrentielle et à la programmation de l'arrêt de celle-ci d'ici 2011 (RGPP et réforme de l'Etat). Les évolutions des activités d'ingénierie publique posent avec force la question du rôle de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques à l'heure du développement durable. Fin mars une première version des Plans de Redéploiement de l'Ingénierie Régionaux (PRIR) sera élaborée par les préfigurateurs des services territoriaux de l'Etat et les Préfets et pour fin juin leur finalisation avec perspectives d'offres d'emplois et plan d'accompagnement ainsi que les éléments de cadrage pour les projets de services ; aujourd'hui l'avenir des personnels et de l'outil ingénierie publique sont mis en cause et les perspectives ne sont pas claires.

La Fédération décide d'organiser les deux journées d'études sur l'ingénierie publique avec l'objectif de construire une perspective pour l'ingénierie publique dans le cadre des évolutions des services notamment du RST et des services déconcentrés et pour répondre aux besoins d'intervention publique intégrant le développement durable au service des collectivités territoriales.

C'est une véritable course de vitesse qui s'engage à la fois parce qu'il faut résister et préserver tout ce qui peut l'être en affirmant avec force les revendications des personnels pour défendre leurs missions, leurs emplois, leurs qualifications, leur métier, des moyens et conditions de travail et parce qu'il faut construire rapidement des propositions revendicatives pour l'ingénierie publique à l'heure du développement durable.

Cette initiative donnera de la lisibilité et de la crédibilité à la démarche syndicale CGT pour les personnels ; elle doit contribuer à renforcer leur expression revendicative et leurs perspectives professionnelles.

Ces journées doivent permettre de mettre en commun nos analyses et propositions, d'agir avec une convergence revendicative auprès des personnels pour préparer les mobilisations et les actions à venir.

**Modalités d'organisation de ces journées :**

Dates à retenir :

- Le 11 mars à partir de 11 heures (accueil et remise du dossier) – jusqu'à 18h30
- Le 12 mars de 9 heures – à 16 h00

Ces deux journées auront lieu à Montreuil au complexe de la CGT.



Ciblage : Participation de 100 à 120 camarades des départements, régions (DDE, DDEA, DRE, DREAL, DIREN, DRIRE, MAP) , RST et service centraux. Des convocations seront remises aux composantes de la Fédération et des organisations (hors fédération) présentes sur le périmètre du MEEDDAT (USAC, Météo, UGFF, SYAC, Industrie..) ; **seront invités** : fédération des services publics, confédération (comité Grenelle) et UIT.

Déroulé des journées :

### **1<sup>er</sup> demi journée**

**Accueil à partir de 11h et repas**

**Début des travaux 13h00-18h30 :**

- Introduction et présentation des séances :

**Il faut faire un état des lieux de l'ingénierie dans les services.**

- où en est t-on dans les services sur l'abandon des activités d'ingénierie concurrentielle et les conséquences sur les personnels (arrêt programmé d'ici 2011 et redéploiement sur postes existants, élaboration par les préfigurateurs et Préfets des Plans de Redéploiement de l'Ingénierie Régionaux –PRIR- d'ici le 30 mars 2009, programmation des redéploiements (création et suppression) de 3100 postes concernés sur trois ans avec la mise en place d'un plan d'accompagnement dit plan social ; projets de services à finaliser d'ici fin juin 2009;
- Devenir de nos missions de l'ingénierie, effectifs, recrutement et formation.

Cet état des lieux sera préparé sous l'impulsion des syndicats en organisant des remontées d'informations à la Fédération d'ici le 25 février. **C'est le premier objectif de cette demi-journée.**

Nous souhaitons rencontrer le CGEDD et le Commissariat général du développement durable concernant les missions d'études et de proposition pour l'ingénierie que le ministre vient de leur confier **afin de connaître les attendus et les éléments du cahier des charges.**

**Matinée le 12 mars à 9 h00- 12 h00:**

- Courte introduction pour présenter la synthèse de l'état des lieux réalisé le 11 mars.
- Faire valoir nos **grands axes revendicatifs sur l'ingénierie publique**: missions telles que nous les voulons et pour intégrer les champs nouveaux du développement durable/redéploiement du RST et évolutions futures des services et intégration de l'ingénierie publique avec des moyens et des effectifs ainsi que les formations aux nouvelles compétences pour s'investir dans l'ingénierie.

**Après midi le 12 mars :14h00 à 16h00**

- Démarche revendicative dans les services: Actions, mobilisations et expression publique.
- Conclusions des journées



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**M. Didier LALLEMENT**  
Secrétaire général du MEEDDAT

Montreuil, le 2 février 2009

**Objet:** Groupe d'échange spécifique sur la réorganisation du réseau d'ingénierie aéroportuaire, première réunion du 12 février 2009.

Monsieur le Secrétaire général,

dans le cadre du groupe d'échange du 15 janvier 2009, il nous a été fait part de la volonté du Ministère d'opérer une nouvelle réorganisation des services du réseau d'ingénierie aéroportuaire (ex-réseau des services bases aériennes) au travers de la présentation du deuxième point de l'ordre du jour de cette réunion portant sur l'expérimentation des bases de défense de Creil, Nancy et Avord. C'est au cours de cette même réunion que nous avons demandé qu'une réunion spécifique soit spécifiquement dédiée au sujet précité. A ce titre, nous accusons bonne réception de la convocation pour la réunion du 12 février 2009. Toutefois, nous sommes au regret de constater que l'ordre du jour porte sur le point unique des expérimentations des bases de défense de Creil-Nancy et Avord alors que notre demande portait sur plusieurs points:

- Fermetures des bases aériennes et sites militaires sur lesquels interviennent des agents des services bases aériennes du MEEDDAT
- Réorganisation de la fonction Infrastructure du MINDEF, création des bases de défense et conséquences sur le réseau « AIR » (Services locaux d'Infrastructure MEEDDAT).
- Avenir des Services Locaux des Bases Aériennes (SLBA) œuvrant dans le domaine civil.

C'est pourquoi, nous vous demandons de modifier l'ordre du jour de cette réunion, d'une part et de nous assurer de la présence de représentants du Ministère de la Défense (Secrétariat Général des Armées, Armée de l'Air) et de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC-MEEDDAT) pour ce qui concerne les activités civiles, à cette réunion, d'autre part.

Afin de pouvoir réunir les conditions permettant des échanges les plus riches possibles, il nous semble également indispensable que vous nous fassiez parvenir un récapitulatif indiquant par site d'implantation et d'intervention des services d'ingénierie aéroportuaire (SNIA, DDE IA, SLI, SLBA): le nombre précis d'agents du MEEDDAT en 2009, leurs statuts, leurs services et unités de rattachement, ainsi que les missions détaillées de ces services pour les différents donneurs d'ordre (Civils ou Militaires), et la répartition des ETP sur chacune des missions.

Nous vous prions, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir recevoir l'expression de notre haute considération.

Pour la Fédération Nationale CGT  
de l'Équipement et de l'Environnement,  
Le Secrétaire général,  
**Jean-Marie RECH**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Conseil des Services Scientifiques et Techniques

#### Compte rendu de la réunion 5 février 2009

L'administration a remis en séance le compte-rendu de la réunion du 16 juin 2008. Elle a demandé aux représentants du personnel de formuler leurs remarques sous huit jours.

L'administration a répondu sur quelques points des déclarations liminaires :

. Elle indique que la circulaire du Premier ministre du 8 décembre, sur le dialogue social, fonde la légitimité du CSST. Elle précise qu'il faut cependant s'accorder sur une fréquence de sa tenu et sur ses objectifs. Néanmoins, elle comprend la nécessité de formaliser le CSST pour lui donner une légitimité, ce qui ne nuira pas à son fonctionnement.

. Sur la représentation syndicale, elle précise qu'elle accepte que des suppléants remplacent les titulaires empêchés, mais que le nombre de participants de chaque organisation ne doit pas être supérieur à 3. La CGT a demandé d'excuser un de ses trois représentants, souffrant ce jour là. A noter que FO n'a pas respecté la règle du nombre de sièges avec 5 représentants, même si deux seulement ont pris la parole.

. Elle indique que la terminologie opérateur ne recouvre aucune idée particulière. Elle retiendra le terme organisme pour évoquer l'ensemble des entités composant le RST. De même l'appellation même de « réseau scientifique et technique (RST) » est actuellement en débat, celle-ci étant considérée comme appartenant trop au monde de l'Equipement.

. L'IFORE peut assurer des formations dans la mesure où il est porteur des nouvelles compétences.

. Pour ce qui intéresse la participation du CEMAGREF et de l'INRA, elle précise que le ministère n'est pas tutelle de ces établissements. Si le CEMAGREF participe déjà à divers réunions, en revanche ce n'est pas le cas de l'INRA. Elle n'est pas intégrer de la même façon l'INRA.

## II-1 Animation du réseau

L'administration est passée à la présentation du second point de l'ordre du jour portant sur l'animation du réseau. Elle souhaite développer les « synergies », entre les organismes du RST, notamment au travers de Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) pluriannuels (4 ans environ). Ces COM ne concerneront que les établissements publics et pourront intégrer les besoins des collectivités. Pour les établissements publics disposant déjà d'un COM, l'administration leur fera parvenir une « feuille de route » leur demandant, par avenant, de « Grenelliser » leurs actions (i.e. de les modifier dans le sens acté par le Grenelle de l'environnement acte I) chaque fois que cela est possible. Par ailleurs, lors du séminaire des 20 et 21 janvier les organismes du RST ont souhaité que le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) définisse mieux l'identité collective du réseau et les priorités d'action. Ils souhaitent également disposer d'une cartographie des disciplines, des compétences, des modes d'action et des grands équipements scientifiques. Enfin, ils demandent une meilleure valorisation des actions et une meilleure visibilité.

## II-2 Pôles scientifiques et techniques

L'administration souhaite fédérer la multitude de petits organismes dans des pôles scientifiques et techniques. L'objectif est d'être en cohérence avec les opportunités régionales et les enjeux du MEEDDAT sur des champs d'action fédérateurs. Ceci pourrait se traduire par des coopérations avec des universités, des entreprises et des collectivités, des projets scientifiques et techniques communs, des expositions, des symposiums, ... Ces pôles s'inscrivent dans la démarche des Pôles Régionaux d'Etudes Scientifiques (PRES) et des pôles de compétitivité avec un comité d'orientation.

Premier pôle, celui de Marne-La-Vallée – Paris Est avec pour thématique la ville durable: ville, environnement et leur ingénierie. Ce pôle regroupe : L'ENPC, le LCPC, l'INRETS, le CSTB et le SETRA en liaison avec le pôle de compétitivité ADVANCITY et l'université Paris Est.

Un second pôle sur la région Rhône-Alpes portant sur les transports et la mobilité est constitué de l'ENTPE, l'INRETS, le CERTU, le CETU, le STRMTG et le CETE. Les partenaires de ce pôle sont le pôle de compétitivité LUTB, les universités de Lyon et de Grenoble.

L'administration réfléchit à d'autres pôles : Toulouse sur espace et observation de la terre ; Brest sur la mer ; Nantes sur Génie civil, Lille sur la sécurité des transports. .

Une autre organisation syndicale demande un bilan sur la commande des DIR et leurs relations avec les CETE.

Le représentant des CETE indique que les CETE travaillent à l'interface DIR/CETE.

## II-3 Séminaire Etat – Collectivités du 7 octobre 2008

Il ressort de ce séminaire, la nécessité d'élargir le champ de la gouvernance du RST, et la création d'un portail internet unique pour accéder aux informations. Par ailleurs, les programmes des services à compétence nationale doivent tenir compte des orientations politiques globales définies par les directions d'administration centrale. Il a été demandé de mobiliser la dotation

déconcentrée des droits à prestation des CETE pour favoriser l'émergence de projets novateurs en matière de développement durable dans des partenariats Etat – Collectivités locales – entreprises.

#### IV-1 Avancement de l'évolution des CETE

L'administration rappelle l'objectif de l'évolution des CETE : réorienter les activités au profit du Grenelle et intégrer le développement durable dans les activités traditionnelles. Selon l'administration, cette évolution passe par l'intégration des nouvelles têtes de réseau, une plus grande polarisation et une ouverture des CETE. L'ordre de grandeur de la polarisation est de 20 à 30 % en fonction des besoins et des possibilités des CETE. Cette polarisation se veut permettre de garder les compétences dans chaque CETE (évité de passer sous une taille critique) pour lancer notamment des nouveaux projets.

La contractualisation de cette évolution se fera en deux temps : entre la DRI et les Directions Générales (contrat de programme) en mars 2009, puis entre la DRI et les CETE (schéma d'évolution des CETE) en septembre 2009. La DRI orientera les financements en titre 9 en fonction de cette évolution.

Une autre organisation syndicale demande un bilan des Equipes Ressources.

Le représentant des CETE indique que chaque CETE doit travailler sur ses forces et ses faiblesses pour devenir lisible sur des pôles (montée en niveau des prestations). L'évolution de 30% en trois ans implique des besoins de formation. Par ailleurs, il faudra valoriser les agents par rapport à leur positionnement.

Une autre organisation indique que les DIR ont encore d'énormes besoins qui vont générer de la commande qualifiante.

#### IV-2 Création du Service à Compétence Nationale informatique

L'objectif de création de ce SCN est de renforcer le pilotage des systèmes d'information. Les points en débat sont la gouvernance et le périmètre du SCN informatique. Pour la gouvernance, il existe 3 niveaux de commande (administration centrale ; directions générales ; niveau local). Le périmètre est globalement celui de la démarche OPADIC (polarisation des activités informatiques des CETE).

Le SCN sera créé fin avril par arrêté suite au passage de ce dossier en CTPM du 24 mars.

La CGT a rappelé que suite à sa participation aux discussions, ni le périmètre, ni la gouvernance n'étaient satisfaisants. En outre, cette réorganisation résulte une nouvelle fois de la diminution des effectifs et pourrait conduire à une externalisation. Elle renvoie à sa déclaration liminaire sur ce sujet.

#### V Délocalisation du SETRA

Cette délocalisation fait suite à une demande du Premier ministre. Maintenant, il faut savoir comment transférer le SETRA à Sourdun. Il faut analyser la faisabilité et mettre en oeuvre les

leviers d'action. Par ailleurs, un tiers des agents de ce service partiront en retraite d'ici 2012. Au final la problématique du maintien des compétences se pose.

La CGT a dénoncé la criminalisation syndicale opérée lors de la venue du président de la République sur site. Elle a rappelé son opposition à ce projet qui n'a aucun fondement légitime (voir sa déclaration liminaire).

Le prochain CSST est programmé le 15 septembre 2009, avec pour sujets : l'articulation CETE – Services déconcentrés ; Les relations entre les CETE avec l'ADEME et l'INERIS ; Les écoles et la formation. .

Enfin, la DRI s'est engagée à répondre aux questions posées dans notre déclaration liminaire.

### **Déclaration liminaire de la CGT**

Le CSST se réunit suivant sa nouvelle configuration pour tenir compte de la recomposition du ministère. Nous en sommes satisfaits. Cependant, même si le CSST n'est qu'une instance d'échanges, nous regrettons la réduction de notre représentation, les quatre organisations syndicales représentatives disposant à égalité de trois sièges. Pour ce qui intéresse la CGT nos trois représentants se trouvent face aux 24 représentants de l'administration, ce qui introduit une grande disparité parce qu'ils doivent concentrer toutes les revendications et observations, de l'ensemble des services et des agents qu'ils représentent. Par conséquent, ce lieu d'échanges, bien qu'indispensable, doit être complété autant que de besoin par des réunions bilatérales.

De plus nous remarquons que le CSST n'a qu'un rôle très minime et limité de prospective et d'anticipation. Il n'est pour l'essentiel qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises en amont. Pour preuve, le retrait tardif du point sur l'évolution statutaire des CETE, décidé unilatéralement par l'administration. Nous le regrettons.

Les principaux sujets que nous souhaitons aborder dans cette déclaration concernent **1/** le plan de transformation des CETE, **2/** le SCN Informatique, **3/** le statut juridique des CETE, **4/** la situation des écoles et de la recherche, **5/** le transfert du SETRA à Sourdun et l'avenir des laboratoires de la région parisienne.

#### **1/ Plan de transformation des CETE.**

Le plan de transformation des CETE répond à deux objectifs purement dogmatiques de l'Etat :

- La diminution des effectifs décrétée dans la RGPP, soit 300 ETP représentant environ 10% de l'effectif de CETE
- Le désengagement du champ concurrentiel, par l'abandon progressif de l'Ingénierie Publique. 20% des agents, soit environ 700 ETP doivent se repositionner sur les champs du Grenelle de l'environnement

Concernant le RGPP, nous avons pris connaissance de l'annexe 24 du rapport du 16 octobre 2008 fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan portant sur le projet de loi de finances pour 2009 présenté par le député Gilles Carrez avec comme rapporteur spécial le député Pierre-Alain Muet. En voici quelques extraits :

- « l'exercice se limite à la multiplication de **coupes sombres sans concertation** et s'apparente plus à une « réduction » générale des politiques publiques » page 14
- « Significativement, votre Rapporteur spécial n'a pas obtenu de réponse ... sur l'articulation de l'évaluation des politiques publiques avec la mise en œuvre de la LOLF et avec la RGPP. » page 16
- « votre Rapporteur spécial s'explique mal que l'analyse faite séparément dans les différents groupes de travail de la RGPP **aboutisse comme par miracle exactement au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.** » page 16

Ce rapport analyse, à nos yeux, fort justement la RGPP. Nous invitons chacun à le lire attentivement et à réagir, d'une part à titre de citoyen, d'autre part à titre d'agent public soucieux de l'intérêt général.

Le désengagement de l'Etat du champ concurrentiel est purement dicté par une volonté de régulation par le marché. En outre, ce désengagement de l'Etat du champ concurrentiel, marque une rupture profonde entre l'Etat et les collectivités qui sont soumises aux lois de la libre concurrence. Il remet en cause les obligations de l'Etat issues de la loi du 13 août 2004. Effectivement, le portage de la méthodologie et de la normalisation n'est possible que tant que les agents sont compétents. Pour ce faire, il y a une nécessité incontournable, celle de continuer à œuvrer dans le champ de l'Ingénierie Publique. Sinon, avec le non remplacement sur ce domaine des agents, l'Etat perdra en légitimité sur ces points. C'est le cas par exemple dans le domaine de l'eau et de la téléphonie. Par ailleurs, la régulation uniquement par le marché est une catastrophe, car elle conduit à une dégradation de la qualité au nom de la compétition et fini par une mise en danger des citoyens. C'est l'enseignement majeur qu'il faut tirer de la crise financière transformée en crise économique. Même les plus libéraux en appellent maintenant à la régulation des Etats.

Ces deux mesures (diminution des effectifs et désengagement du champ concurrentiel), conduisent si ce n'est à un abandon, du moins à une très forte diminution des activités d'Ingénierie Publique, au bénéfice d'un repositionnement sur des activités dites du Grenelle de l'environnement. Cependant, si les champs sont définis, leur déclinaison en missions et en compétences ne le sont pas, et personne n'est en mesure de les expliciter. D'ailleurs, il n'existe à notre connaissance aucun programme LOLF en relation avec le Grenelle de l'environnement. Sur ce sujet nous vous renvoyons au rapport Carrez dans la partie portant sur l'évaluation des politiques publiques. Le rôle de l'encadrement serait d'explicitier ces missions et les moyens à mettre en œuvre, mais il n'est pas rare de reporter sur les agents eux-mêmes cette déclinaison, en leur demandant de trouver ce vers quoi ils doivent s'orienter. Ce procédé s'apparente à de la manipulation, dans la mesure où il culpabilise les agents d'un éventuel échec, d'une politique qu'ils n'ont pas choisie.

Par ailleurs, les Directions d'Administration Centrale (DAC) avec l'aval de la Direction de la Recherche et de l'Innovation, profitent de ces changements pour imposer la polarisation des CETE. D'une part, elles renforcent la rupture entre l'Etat et les collectivités en spoliant la notion de réseau, d'autre part elles fragilisent les CETE. La polarisation va cloisonner les CETE et les agents. Elle dégrade aussi les conditions de travail des agents en augmentant par exemple considérablement leurs temps de déplacements. Un CETE n'assurera pas dans sa zone d'action le relais d'un pôle d'un autre CETE, car étant lui-même sur des activités polarisées, ce ne sera pas sa priorité ! Par ailleurs, en cas de décision abrupte sur l'arrêt d'activités polarisées ce n'est pas l'ensemble des CETE qui devra supporter cette diminution, mais un seul CETE. De même, une

fois les activités polarisées, rien n'empêchera une DAC ou une décision politique de regrouper ces activités en un autre lieu.

C'est pourquoi, la CGT revendique une nouvelle fois le maintien du réseau de compétence sur l'ensemble des CETE et s'oppose à la polarisation engagée et aux suppressions de postes. Nous revendiquons un RST au service de toute la nation pour l'Etat et pour les collectivités locales. Nous réclamons un moratoire sur la diminution et l'abandon progressif de l'Ingénierie Publique et le désengagement de l'Etat. Nous souhaitons que l'Etat continue à se positionner sur le champ concurrentiel tant que l'évolution du statut des CETE ne sera pas établie.

## **2/ Le SCN informatique.**

L'un des points à l'ordre du jour concerne le Service à Compétences Nationales informatique. Nous avons choisi de participer aux réunions du groupe miroir. Néanmoins, à l'issue de la seconde réunion, nous constatons que la décision de constitution est prise et que l'ensemble de l'informatique du ministère sera regroupé au sein de ce SCN. Certes, il y aura des instances de gouvernance, mais aucune garantie n'est donnée sur les activités notamment locales, qui dans un contexte de diminution d'effectif seront sacrifiées au bénéfice des applications nationales. Aucune certitude n'est donnée concernant les savoir-faire, l'externalisation et le faire-faire devenant la règle commune. Au final, les pertes de compétences et de moyens risquent d'initier une privatisation de ces activités.

Nous estimons que la création de ce SCN assise sur la diminution des moyens et la reprise en main de la gouvernance par le secrétariat général du ministère ne répond pas aux besoins. Nous ne pouvons le cautionner, d'autant qu'il nous a été présenté comme le prolongement naturel de la démarche de polarisation des activités informatique (OPADIC). Or, l'actuelle polarisation des CETE et l'étude de l'évolution de leur statut juridique, présentent des similitudes avec la création du SCN informatique. Maintenant, la participation de la CGT à ce groupe miroir n'aura de sens que pour sauvegarder l'intérêt des agents.

## **3/ Statut juridique des CETE.**

Ceci nous amène sur l'évolution du statut des CETE. Présentée fin 2008 par la DRI comme une alternative aux projets de restructurations locales (niveau régional et départemental), cette étude devait aboutir en juin 2009, la contrepartie étant un moratoire de la contribution des CETE aux réorganisations en cours. Ce point est retiré de ce CSST, néanmoins, la CGT demande à rencontrer rapidement la DRI, afin d'évoquer ce dossier. En outre, comment interpréter votre évolution sémantique du terme « service », désigné désormais par celui d'« opérateur » ? Cela préfigure-t-il d'un nouveau cadre juridique et organisationnel ? Nous souhaitons des éclaircissements sur cette nouvelle terminologie. Enfin, quel impact aura l'évolution juridique des CETE sur le RST, et plus particulièrement par rapport aux têtes de réseaux ?

## **4/ Situation des écoles et de la recherche.**

L'avenir des écoles du ministère est un point qui ne figure pas explicitement à l'ordre du jour et qui nous préoccupe.

Le ministère a confié au préfet Le Bris le soin d'établir un rapport sur l'avenir des écoles formant des fonctionnaires d'Etat, suite à la RGPP. Ce rapport devrait dessiner en grande partie l'avenir de différentes écoles du ministère, et pour certaines d'entre elles, il peut être structurant pour l'avenir de la formation comme pour celui de la recherche. Ce rapport était attendu pour la fin du mois d'octobre 2008, et, à notre connaissance, il n'est toujours pas rendu public. Nous



souhaiterions savoir ce qu'il en est de ce rapport Le Bris ? En particulier, que dessine-t-il comme avenir pour nos écoles ?

Par ailleurs, la CGT souhaite ici s'associer au mouvement d'inquiétude et de protestation existant dans l'enseignement supérieur. On trouvera davantage de détails sur le site de « sauvons la recherche » (<http://www.sauvonslarecherche.fr/>), mais nous tenons à relayer ici les principales critiques faites en particulier à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (l'AERES), qui concernent bien entendu aussi les différents laboratoires de recherche de notre ministère, à savoir :

- 1/ une opacité des procédures de recrutement des évaluateurs ;
- 2/ une perversité des usages quant au classement opéré des revues dans lesquelles il est « recommandé » de publier.

Enfin, les écoles ressentent elles aussi le flou que l'on constate actuellement dans de nombreux services du RST concernant les orientations stratégiques et leurs déclinaisons en missions.

### **5/ La délocalisation du SETRA et l'avenir des laboratoires en région parisienne.**

Enfin, le départ du SETRA à Sourdon nous préoccupe grandement, tant pour l'intérêt du service, de ses agents que pour l'avenir du RST. Cette décision politique pour répondre au souhait d'un élu qui a voté par ailleurs la suppression de l'implantation militaire dans sa commune, ne prend pas en compte l'intérêt général. Plusieurs points nous interpellent concernant ce dossier :

. Sur la forme, le président de la République est venu sur site, mais les manifestants ont été parqués et interdits de revendiquer. On a assisté à une véritable criminalisation rampante de l'action syndicale et de l'expression démocratique.

. Sur le fond, cette décision politique n'a aucun avantage mais énormément d'inconvénients :

- départ de tous les agents qui ne pourraient déménager pour des raisons familiales, ou accepter des temps de transports considérables ;
- impossibilité de recaser dans des postes convenables de la région parisienne cette masse d'agents ;
- difficultés psychologiques pour certains agents affectés par l'inquiétude du lendemain ;
- effondrement des compétences, alors que le SETRA est déjà touché par le départ à la retraite de nombreux experts ;
- temps de transport insurmontables pour les très nombreux visiteurs du SETRA ;
- temps perdu pour se rendre aux multiples réunions à la Défense ;
- impossibilité d'organiser à Sourdon les réunions de nombreux groupes de travail du RST ;
- coûts faramineux de la transformation des locaux militaires ;
- bilan carbone déplorable pour les transports vers ou à partir de Sourdon.

Bien plus qu'une délocalisation, il s'agit en fait du démantèlement d'un service qui a fait ses preuves, qui a su prendre depuis plusieurs années le virage des préoccupations nouvelles dans les domaines des transports et du développement durable, et qui s'implique beaucoup dans la mise en œuvre des engagements du Grenelle.

Nous nous interrogeons sur l'appréciation que la DRI fait de l'exercice du rôle de tête de réseau par le SETRA. Si ce rôle vous paraissait mal rempli, il faudrait l'exprimer clairement et voir comment il serait possible d'y remédier. Pour notre part, nous comptons bien le SETRA parmi ces têtes de réseaux.

. Enfin ce projet de délocalisation contribue à affaiblir le projet de PST à Marne-la-Vallée. Nous nous préoccuons d'ailleurs de la situation des laboratoires de la région Parisienne. En effet, était évoquée l'idée de leurs regroupements. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour conclure, nous demandons l'abandon de la délocalisation du SETRA à Sourdon.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### ***DECENTRALISATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL NON NAVIGABLE DE L'ETAT***

Lors de la réunion du groupe d'échanges organisations syndicales/MEEDDAT, du mercredi 21 janvier a été présentée une « circulaire relative à la décentralisation du domaine public fluvial non navigable de l'état ».

Le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire s'accorde 4 ans pour mettre en oeuvre sa politique de décentralisation de certains des éléments du domaine public non navigable de l'état.

En cas d'échec des négociations de transfert, les dépendances ne représentant pas d'enjeu particulier seront déclassées, celles dont le déclassement serait problématique, pourraient être transférées par voie législative.

Les cours d'eau ou plan d'eau concernés ont été identifiés suite à la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

#### **Le domaine public fluvial a ainsi été séparé en deux parties :**

- **Domaine public fluvial navigable** qui comprend; les cours d'eau navigables ainsi que leurs systèmes d'alimentation (étangs, lacs et rigoles d'alimentation, parties de rivière alimentant un réseau navigable)
- **Domaine public fluvial non navigable** ; là où il n'y a plus de navigation, plus d'intérêt pour la navigation, ainsi que les plans d'eau d'alimentation de ces cours d'eau

Les services concernés par cette circulaire doivent fournir **avant le 15 juin 2009** un état des lieux :

- des dépendances qui peuvent d'ores et déjà être déclassées sans contraintes spécifiques
- des dépendances susceptibles d'être transférées rapidement, après un point d'information
- des dépendances pour lesquelles un transfert est souhaitable, parce que le déclassement est peu envisageable, mais nécessite un temps de négociations.

L'état a fait une analyse du domaine public fluvial ce qui l'a conduit à distinguer les dépendances qui représentent un intérêt national (La Loire, par exemple, avec ses centrales nucléaires), celles de dimension locale (plans d'eau, par exemple, qui pourraient intéresser une collectivité) et celles qui ne présentent aucun intérêt, donc le déclassement, et là se sont les riverains des deux rives qui « héritent » du cours d'eau, avec la charge de l'entretenir.

**« Il faut rappeler que l'état n'a jamais mis un centime sur ces cours d'eau depuis des années ...donc pas assumé ses missions ... »**

La priorité en faveur de la région a été introduite par les députés afin de faciliter le transfert d'unités hydrauliques cohérentes .....! . Un article précise que le transfert ne pourra se faire si la cohérence hydraulique ne peut pas être assurée.

Il faut rappeler que si aucune collectivité n'est intéressée par un transfert, le déclassement d' un cours d'eau entraînera un morcellement avec plusieurs dizaines , voir centaines de propriétaires ....où sera la cohérence hydraulique .....?

La compensation financière accordée par l'état ; calcul de la dotation

Les crédits sont calculés en additionnant la moyenne des dépenses d'investissements courants, réalisées sur maîtrise d'ouvrage de l'état et sur le budget du MEEDDAT pendant les 5 années ayant précédées l'année du transfert et la moyenne des dépenses de fonctionnements inscrites sur le budget du MEEDDAT des 3 dernières années avant le transfert ( **la plupart de ces cours d'eau ou plan d'eau n'ayant pas reçu, ou très peu, de financement ces dernières années ....faites le calcul .... !**)

**La CGT s'est prononcée pour une gestion nationale des cours d'eau, avec une vraie politique de gestion des ressources naturelles, telle l'eau, source de vie et de toute la faune et la flore qui vont avec.**

**La CGT déplore que le M.E.E.D.D.A.T. (ministère dont on vante à tout va la préoccupation et l'action en faveur de l'écologie) abandonne un domaine aussi sensible, simplement à des fins purement économiques.**

**La CGT a fait remarquer que le domaine fluvial non domanial, dont personne ne s'occupe aujourd'hui, est devenu au fil des ans dans un triste état, avec par exemple des arbres qui entravent le passage de l'eau, ce qui favorise l'érosion des berges.**

**Le mauvais entretien des cours d'eau a une forte incidence sur les crues (les populations y sont très sensibles, surtout depuis ces dernières années avec les catastrophes qui se multiplient)**

**Parfois, ces rivières rejoignent des secteurs navigables, où sont implantés des barrages, amenant des dizaines de mètres cubes de bois dans ces ouvrages, d'où la difficulté et la dangerosité pour les agents chargés d'enlever ces embâcles.**

**Un autre point dénoncé par les représentants CGT, à aucun moment la circulaire ne parle des agents qui travaillent sur ce « domaine bradé ». Quid de leur avenir ?**

**Jean François Vermenot**



**Création du Service à Compétence Nationale en Informatique**  
**Compte-rendu de la réunion du groupe miroir du 30 janvier 2009**

Présents pour l'administration :

M. Talon, Chef du Service des Politiques Supports et des Systèmes d'Information (SPSSI),

M. Colin, Adjoint au chef de SPSSI,

M. Maisonneuve, de SPSSI,

Mme Bréhier, directrice de la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI),

M. Tanguy, DRI – responsable du plan de transformation des CETE,

Mme Settimo, DRI – responsable de la gestion des emplois et des compétences,

M. Vazelle, Directeur du CETE Nord-Picardie,

Pour la CGT : Didier Leclerc et Philippe Garcia

Pour la CFDT : Gérard Bouin

Pour l'UNSA : Francis Duchêne et Thierry Denis

L'administration a présenté les décisions prises suite au comité de pilotage du 16 janvier :

- La gouvernance sera assurée au travers d'un Comité d'Orientation Stratégique (services centraux, services déconcentrés, CETE, ...) et d'un Comité de Pilotage trimestriel (SPSSI, SCN, MOA, DRI),
- L'ensemble des moyens informatiques seront regroupés dans le SCN, notamment les Conseillers en Management des Systèmes d'Information et des Systèmes d'Information Géographique (la prime informatique sera exclusivement attribuée aux agents du SCN)
- Les divisions du SCN restent polarisées selon la démarche OPADIC, leurs responsables ayant délégation pour gérer et arbitrer les demandes locales et nationales,
- Seules les demandes qui supposent un arbitrage en terme de moyens et de cohérence nationale seront arbitrées au niveau central,
- Deux conventions régiront les relations SCN/CETE (partenariat et logistique),

La CGT, partant du constat que le projet semble verrouillé, a demandé qu'elles sont les marges de négociations ?

Sur ce point, l'administration n'a apporté aucune réponse.

La CGT a indiqué que les deux instances de régulations pouvaient exister indépendamment du SCN. Le problème du pilotage évoqué lors de la première réunion n'est donc pas suffisant pour justifier la mise en place du SCN.

La CGT a demandé comment l'arbitrage des moyens entre la commande nationale et la commande locale sera régulé ?

L'administration indique que la régulation par le titre 9 n'existera plus. Il faudra inventer un nouveau système peut-être calqué sur une unité homme/jour.

La CGT craint que dans un cadre contraint, comme c'est le cas à la DI de Rouen (départ de 4 agents non remplacés), la commande locale soit négligée. Elle a réclamé des garanties en terme de moyens.

L'administration, sans apporter de réponse, se dit volontariste sur ce point.

La CGT s'inquiète de la perte de compétence qui, au final, ne permettra plus au ministère de réaliser ses applications (nationales ou locales) et conduira alors non plus à sous-traiter, mais à privatiser totalement cette activité. Elle demande comment les compétences des agents qui développent ou qui pilotent des projets et en contrôlent les produits finis, seront maintenues ?

L'administration, même si elle se dit soucieuse de garder ces compétences, n'apporte aucune réponse sur ce point.

Enfin, les questions sur les conditions de travail ont été évoquées (moyens de déplacement ; hygiène et sécurité ; action sociale ; ...).

Analyse de la CGT :

Le projet présenté ne paraît pas amendable. Les problèmes évoqués, notamment la commande locale et le développement en interne, n'ont pas été pris en compte.

Les agents seront regroupés dans une entité qui n'échappera pas à la RGPP. La réduction des effectifs va contraindre de plus en plus le SCN à sous-traiter et à abandonner des projets au bénéfice du secteur privé. Certaines DI (les moins concernées par la démarche OPADIC) pourraient passer sous le seuil « d'existence » conduisant à des regroupements.

En outre, le SCN légitimera un regroupement ultérieur au nom d'économies de gestion et d'unité des pratiques. Ce regroupement pourrait être plus soudain dans le cas d'une décision politique (cf SETRA).

En conséquence, la participation de la CGT au prochain groupe miroir n'a de sens que dans l'intérêt de la défense des agents (rémunération ; conditions de travail ; maintien sur site ; ...).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Paris, le **02 FEV. 2009**

Direction des ressources humaines

**Note**

Département des relations sociales

à

**Mesdames et Messieurs les chefs de service**

Réf : Circulaire du 11 décembre 2000 relative à l'amélioration des conditions d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social au sein des services du ministère

Affaire suivie par : Christine Deltruc

christine.deltruc@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 01 40 81 11 51 – Fax : 01 40 81 30 39

Objet : coupons de décharges d'activité de service

Comme vous le savez, et conformément à la circulaire du 11/12/2000 visée en référence, les feuillets de décharge d'activité de service ne sont valables que pour l'année en cours.

Il est toutefois admis que ces feuillets peuvent continuer à être utilisés jusqu'à réception par les organisations syndicales (OS) des nouveaux coupons en début de l'année n + 1.

Or actuellement, le département RS n'est pas encore en possession des coupons de décharges pour l'année 2009 et ne peut donc pas procéder à leur attribution aux différents syndicats.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir accepter les coupons de l'année 2008 présentés par les agents jusqu'à fin février 2009.

Pour les OS ayant d'ores et déjà épuisé leur quota et qui seraient donc à cours de feuillets, il y a lieu d'accorder aux agents dûment désignés par les OS, les autorisations d'absence sollicitées, sans qu'il leur soit demandé de produire ce justificatif. A charge pour l'administration de comptabiliser lesdites absences et d'en demander le justificatif rétroactivement.

J'informe ce jour les organisations syndicales de cette décision.

Le directeur des ressources humaines

  
Jean-Clude RUYSSCHAERT



LE SERVICE PUBLIC territorial  
C'EST UN bien PUBLIC



## NOTE À TOUTES NOS ORGANISATIONS ET SYNDICATS

Montreuil, le 26 janvier 2009

*Copies : Confédération, unions départementales, comités régionaux.*

Chères camarades,  
Chers camarades,

Nos organisations tiennent en premier lieu à se féliciter – et à féliciter les militantes et les militants – des résultats des élections des conseils généraux et régionaux où la CGT progresse fortement et, plus largement, dans toute la Fonction publique territoriale. En effet, malgré la situation découlant de la Loi Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004 que nous avons combattue et que nous contestons toujours et les attaques découlant de la RGPP, la CGT sort renforcée de ce scrutin. Ce progrès significatif (au moins 2 %), alors que les autres principales forces syndicales sont à la baisse n'a été rendu possible que par l'engagement déterminé de toutes et tous et démontre la confiance grandissante des salariés dans la CGT.

Cette évolution ne fait que renforcer notre sentiment profond que le « *travailler ensemble* » est plus que jamais d'actualité et que nous ne progressons jamais mieux qu'au travers de convictions partagées.

Pour cela, des invitations réciproques et régulières ont déjà lieu entre nos organismes de direction. Nous estimons qu'une telle démarche a vocation à s'étendre à un maximum de territoires, en renforçant le travail autour de cahiers revendicatifs communs.

Travailler ensemble, c'est aussi, c'est surtout, développer et populariser nos revendications. Dans la période actuelle, en matière de défense de la Fonction publique, de salaires, d'emplois, de missions et de Statut... nous avons une somme considérable de positions communes à faire avancer.

S'agissant de notre outil CGT, nous voulons confirmer que nous nous inscrivons sans ambiguïté dans l'ensemble des orientations fixées par la commission exécutive confédérale de juillet 2008. Nous joignons d'ailleurs ces recommandations à la présente note. Nous souhaitons affirmer de nouveau et clairement que le transfert des agents s'effectue vers le champ professionnel relevant de la Fédération des Services publics. L'ensemble des conséquences structurelles que nous devons tirer de cette décentralisation – que nous préparons dès maintenant – passe obligatoirement par une phase transitoire durant laquelle aucune décision unilatérale n'est de mise. N'oublions d'ailleurs pas que, plus largement, notre réflexion ne peut être étrangère à celle de toute la confédération sur l'évolution de nos structures.

Enfin, nous soulignons que, la journée unitaire de grève et de manifestations du 29 janvier constitue une étape incontournable dans la construction du rapport de forces dont nous avons besoin. Tout doit être mis en œuvre pour en assurer la réussite.

Au-delà, cette courte note a pour but de rappeler combien chacune de nos organisations est indéfectiblement persuadée que notre bien commun qui est la CGT peut et doit sortir renforcée des échéances qui sont devant nous.

Les Secrétaires Généraux

Baptiste  
TALBOT

Willy  
GARING

Michel  
CAUSSEMILLE

Charles  
BREUIL

Jean-Marc  
CANON

Jean-Marie  
RECH



**Une force  
à vos côtés**

[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

## **La santé, notre bien le plus précieux La conserver et l'améliorer : notre priorité !**

**La loi « Hôpital, Patient, Santé et Territoires » n'est pas la loi qu'il nous faut. Elle conduit à moins de protection sociale, moins de service public, moins de démocratie, moins de solidarité.**

Face aux défis des besoins de santé grandissants, des progrès considérables permettant de mieux soigner et d'améliorer l'espérance de vie pour tous, nous avons besoin d'un système de santé et de protection sociale performant et au service de tous.

**Salariés, retraités, privés d'emplois, jeunes, étudiants, nous revendiquons un grand débat national afin d'aboutir à une loi qui améliore la réponse à nos besoins de santé.**

### **Pour :**

- ➔ le développement d'un service de santé public performant, de proximité et accessible à tous ;
- ➔ le développement d'une politique de prévention sur le lieu de travail, à l'école, dans des centres de santé ... ;
- ➔ une couverture du risque maladie solidaire et de haut niveau, avec la suppression des franchises, forfaits, dépassements d'honoraires médicaux.... ;
- ➔ un autre financement de la sécurité sociale, permettant de dégager des recettes nouvelles au service de la solidarité nationale : cotisations sur l'ensemble des richesses créées, modulation de la cotisation des entreprises en fonction de l'investissement dans l'emploi et l'outil de travail ;
- ➔ une gestion démocratique : création de chambres territoriales de santé au plus près des besoins de la population et d'une instance nationale représentative, le retour à l'élection des représentants des assurés sociaux dans les caisses de sécurité sociale, de représentants des salariés et de la population dans les chambres territoriales de santé.

Le système de santé français, longtemps considéré comme un modèle de référence, n'est pas à déconstruire mais à renforcer et à mieux coordonner.

<b>NOM - Prénom</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Signatures</b>



